LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251212-CC_2025_188-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trois décembre deux mil vingt-cinq.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Roselyne ROCABOY, Sylvie ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Philippe PRESSE, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Isabelle GORÉ-CHAPEL, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Marie-Thérèse PITHON, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Laurent BERTHO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JEGLOT, Guénaël CHOUPAUX,

Excusé(e)s : François HINDRÉ (pouvoir à J. CARREE), Mickaël DABET (pouvoir à G. HELLARD), Monique LE CLÉZIO, Henri FLAGEUL (pouvoir à G. MATHECADE), Martine POULAILLON (pouvoir à S. ROCABOY), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à P. PRESSE), Valérie VIDELO-RUFFAULT (pouvoir à G. KERVELLA), Henri DUROS (pouvoir à JM. SCOUARNEC), Joël FERRON (pouvoir à O. LE STRAT), Aurélie HERVÉ (pouvoir à Y. LE JAN), Georges LE FRANC (pouvoir à Y. HERVO), Nicole LE COUÉDIC (pouvoir à A. MICHEL), Christian LE RIGUIER, Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à X. HAMON), Xavier POSTAIRE, Éric ROBIN (pouvoir à B. LARVOR),

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Evelyne BOSCHER, Daniel COGUIC, Nadine OLLITRAULT, Claude DELAHAYE, Romain BOUTRON, Patrick RAULT, Elisabeth POINEUF, Benoît CONNAN, Claudine BROSSARD,

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

CC_2025_188 PACTE CULTUREL : REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 8 000€ AU PROFIT DE LA COMPAGNIE DE SA COULEUR PRÉFÉRÉE

Les prochaines Semaines d'informations en Santé Mentale (SISM) qui se dérouleront entre mars et octobre 2026 offrent l'opportunité de promouvoir la culture comme levier pour la santé de tous, à tous les âges de la vie. La Compagnie De Sa Couleur Préférée a été retenue pour participer à ce projet :

A ce stade, ce projet se décline comme suit :

1. 1ère étape : Recueil de témoignages de parcours, de situations vécues, autour de la thématique de la santé mentale et de la notion d'isolement
2. 2ème étape : Création et mises en scène des témoignages sélectionnés
3. 3ème étape : Représentation tous publics, la finalité d'un processus qui répondra à l'ensemble des objectifs des SISM et création d'une boîte à curiosités qui permettra l'accès à toutes et tous à ce projet qui perdurera se déplacera sur le territoire

Dans le cadre de ce projet dénommé Archipels, Loudéac Communauté a bénéficié d'une subvention de 8 000 € de la part de la DRAC, correspondant au montant de l'acompte à verser à la Compagnie De Sa Couleur Préférée, prévue dans le cadre du contrat de prestation. Ce versement est à effectuer avant le 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. De valider le reversement du montant de 8 000 € auprès de la Compagnie De Sa Couleur Préférée afin de permettre la poursuite de la préparation du projet décrit en faveur de la santé mentale sur le territoire

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251212-CC_2025_188-DE

Exercice :	72	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	46	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	13		
Pour :	59	Loudéac, le 9 décembre 2025	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Yvon LE JAN

Date :
2025.12.12
15:26:53 +01'00'

Date :
2025.12.12
15:30:15 +01'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 12 décembre 2025